

ASS AUDAT.VAR

293 route de la seyne
TECHNOPOLE VAR MATIN
83190 OLLIOULES

SIRET 45147689900013

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>7</i>
<i>Annexe complémentaire</i>	<i>10</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>16</i>
<i>Amortissements</i>	<i>17</i>
<i>Provisions</i>	<i>18</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>19</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>20</i>
<i>Variation des fonds dédiés</i>	<i>21</i>
<i>Charges constatés d'avance</i>	<i>22</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>23</i>
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	<i>24</i>
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	<i>25</i>
<i>Tableau de Financement</i>	<i>26</i>
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	<i>27</i>
<i>Rapport de gestion</i>	<i>28</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	52 482	52 482		1 708
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	401 540	332 245	69 295	81 789	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 059		10 059	10 059	
TOTAL (I)	464 080	384 727	79 354	93 556	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				320
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	474 311		474 311	293 436
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	186 009		186 009	195 756	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 096 390		1 096 390	1 246 241	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	25 800		25 800	26 324
	TOTAL (II)	1 782 510		1 782 510	1 762 076
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	2 246 590	384 727	1 861 864	1 855 632	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	921 813	830 280
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	402 471	402 471	
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs			
Excédent ou déficit de l'exercice	5 501	91 534	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 329 785	1 324 284
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 329 785	1 324 284
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	213 550	176 959
	Total des provisions	213 550	176 959
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	36 828	45 738
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 233	27 231
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	254 935	232 712
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	532	532	
Produits constatés d'avance		48 176	
	Total des dettes	318 528	354 389
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 861 864	1 855 632
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 501,19	91 533,51
	(1) Dont à moins d'un an	281 700	308 651
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 219 541	1 199 876
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	156 200	179 710
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	831 994	707 082
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 170	2 170	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	31	219	
	Total des produits d'exploitation	2 209 935	2 089 057
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	362 044	366 088
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	104 172	90 314
	Salaires et traitements	1 151 692	1 009 756
	Charges sociales	514 842	451 568
	Dotation aux amortissements et dépréciations	30 136	29 633
	Dotation aux provisions	36 591	37 852
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	4 004	106	
	Total des charges d'exploitation	2 203 482	1 985 317
	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 453	103 740

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 453	103 740
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 791	880
	Total des produits financiers	3 791	880
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		3 791	880
RESULTAT COURANT avant impôts		10 244	104 620
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 094	
	Total des charges exceptionnelles	1 094	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 094)	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		3 649	13 086
TOTAL DES PRODUITS		2 213 726	2 089 937
TOTAL DES CHARGES		2 208 225	1 998 403
EXCEDENT ou DEFICIT		5 501	91 534
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL			

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 1 861 864 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 5 501 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale
- 2.10 Evénements particuliers

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

1. REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable du fait qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères relatifs à sa taille (total bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Néant

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux sur une partie de ses activités et est soumise à la TVA et impôt sur les sociétés sur une autre, elle dépose une déclaration fiscale au service des impôts, sur cette partie d'activité.

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a ou n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 – 10ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériels de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.2 Créances

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Créances Usagers et Comptes rattachés » : 474 311 € (Participations à recevoir)

Le poste « Autres Créances » : 186 009 € (Subventions et autres produits à recevoir).

2.3 Dettes

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs », d'un montant de 26 233 €, qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2023 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales », d'un montant de 254 935 € comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2023, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachée.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les dépréciations de l'actif

Néant

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et pour charges)

Provision pour indemnités départs retraite : 213 550 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Taux d'actualisation : 0.98 %

Âge de départ en retraite : tranche 60-67 ans

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.5 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Les fonds dédiés constitués au 31/12/2023 sont à néant.

2.6 Traitement des conventions de financement

Tableau: Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

2.7 Contributions volontaires

Néant

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite

Voir paragraphe 2.4 sur les provisions pour risques et charges.

Engagements reçus

Néant

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

Effectif de l'AUDAT VAR

Effectif moyen en 2023 : 25.41 salariés (Equivalent Temps Plein)

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

Rémunérations : 207 623 €

Avantages en nature : 2 170 €

2.9 Informations sur la masse salariale

	BRUT	CHARGES FISCALES ET SOCIALES	CDD	CDI	ETP	Dont embauche durant l'année	Dont sorties durant l'année
	1 100 374 €	666 108 €		23	25.41	3	6
Cadres	1 014 269 €	613 984 €		22	23.66		3
Employés	86 105 €	52 123 €		1	1.75	3	3

2.10 Evénements particuliers

Néant

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	52 482					52 482
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 482					52 482
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	96 509					96 509
Matériel de transport	9 010					9 010
Matériel de bureau, informatique et mobilier	280 087		15 934			296 021
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	385 606		15 934			401 540
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	10 059					10 059
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 059					10 059
TOTAL	448 147		15 934			464 080

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	50 774	1 708		52 482
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 774	1 708		52 482
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	51 734	6 919		58 653
M atériel de transport	9 010			9 010
M atériel de bureau, mobilier	243 073	21 509		264 582
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	303 817	28 428		332 245
TOTAL	354 591	30 136		384 727

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	176 959	36 591		213 550
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	176 959	36 591		213 550
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		176 959	36 591		213 550
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		36 591		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 059		10 059
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	474 311	474 311	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	322	322	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	88	88	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	185 500	185 500	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	100	100		
Charges constatées d'avance	25 800	25 800		
TOTAL DES CREANCES		696 178	686 120	10 059
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 233	26 233		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	85 080	85 080		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 867	133 867		
	Impôts sur les bénéfices	3 649	3 649		
	Taxes sur la valeur ajoutée	24 530	24 530		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 809	7 809		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	532	532		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		281 700	281 700		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	830 280	91 534			921 813
Autres réserves					
Report à nouveau	402 471				402 471
Excédent ou déficit de l'exercice	91 534	(91 534)	5 501		5 501
Situation nette	1 324 284		5 501		1 329 785
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 324 284		5 501		1 329 785

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Néant							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

--

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION charges constatées d'avance		25 800	25 800
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			25 800

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Nombre de mois de la période	12	12	12
Résultat net	5 501	91 534	229 655
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	66 727	67 485	42 285
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			24 118
+/- Plus ou moins values de cessions			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	72 228	159 018	247 823

Tableau des Emplois et Ressources

		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	
		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	15 934	20 045
	Immobilisations financières		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
Remboursements de dettes financières (b)			
	TOTAL DES EMPLOIS	15 934	20 045
<i>Détermination de la Capacité d'autofinancement</i>	<i>Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)</i>	(1 144 557)	(1 030 935)
	+ <i>Transferts de charges (d'exploitation)</i>	2 170	2 170
	+ <i>Autres produits (d'exploitation)</i>	1 219 572	1 200 095
	- <i>Autres charges (d'exploitation)</i>	4 004	106
	+ <i>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</i>		
	+ <i>Produits financiers</i>	3 791	880
	- <i>Charges financières</i>		
	+ <i>Produits exceptionnels</i>		
	- <i>Charges exceptionnelles</i>	1 094	
	- <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</i>		
- <i>Impôts sur les bénéfices</i>	3 649	13 086	
	= <i>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</i>	72 228	159 018
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	72 228	159 018
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
Augmentation des autres capitaux propres			
Augmentation des dettes financières (b) (c)			
	TOTAL DES RESSOURCES	72 228	159 018
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		56 295	138 974

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

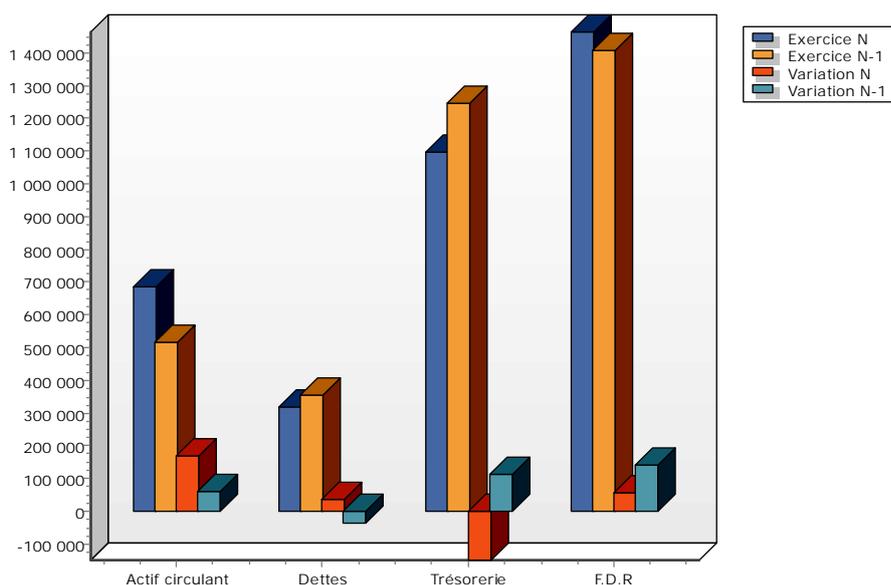
Tableau de Financement

Etat exprimé en euros

Etat en valeurs brutes

		31/12/2023			31/12/2022
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	293 436	474 311	180 875	22 840
	Autres créances	222 399	211 809	(10 590)	37 769
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	515 835	686 120	170 285	60 609
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	27 231	26 233	997	7 076
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	327 158	292 295	34 863	(42 012)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	354 389	318 528	35 861	(34 936)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		161 447	367 592	206 145	25 673
TRESORERIE	Disponible	1 246 241	1 096 390	(149 851)	113 301
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	1 246 241	1 096 390	(149 851)	113 301
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		1 407 687	1 463 982	56 295	138 974

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Du résultat à la trésorerie

Etat exprimé en euros Etat en valeurs nettes	31/12/2023	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat comptable est de	5 501	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	66 727	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	72 228	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes		
Mais votre entreprise a des :		
Éléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		15 934
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		15 934
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	1 246 241	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	1 302 535	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés	320	
Variation des créances clients		180 875
Variation des autres créances	10 271	
Acomptes reçus		8 910
Variation des dettes fournisseurs		997
Variation des autres dettes		25 953
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation		206 145
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	1 096 390	

ACA Exco

30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

Association AUDAT.VAR

**Parc Technopôle Var Matin
293 route de la Seyne-Sur-Mer
83190 OLLIOULES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

SIEGE SOCIAL

30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. : 0800 979 977 (appel non surtaxé)
www.exco.fr

Centre d'Affaires Alta Rocca
1120 Route de Gémenos
Bât. E - 1er étage
13400 AUBAGNE
Tél. : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

4 avenue Saint Ruf
CS 80122
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

ACA Exco

30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél : 0800 979 977 (appel non surtaxé)

Aux membres de l'Association AUDAT.VAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AUDAT.VAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

SIEGE SOCIAL

30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)
www.exco.fr

Centre d'Affaires Alta Rocca
1120 Route de Gémenos
Bât. E - 1er étage
13400 AUBAGNE
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

4 avenue Saint Ruf
CS 80122
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 14 juin 2024

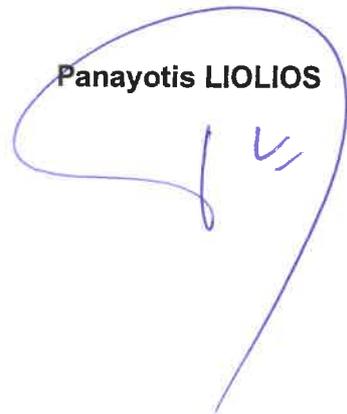
Le commissaire aux comptes

Auditeurs et Commissaires Associés - EXCO

Séverine SCHIATTI



Panayotis LIOLIOS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	52 482	52 482		1 708
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	401 540	332 245	69 295	81 789	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 059		10 059	10 059	
TOTAL (I)	464 080	384 727	79 354	93 556	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				320
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	474 311		474 311	293 436	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	186 009		186 009	195 756	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 096 390		1 096 390	1 246 241	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	25 800		25 800	26 324
	TOTAL (II)	1 782 510		1 782 510	1 762 076
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	2 246 590	384 727	1 861 864	1 855 632	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €

30, chemin de Saint Henri - CS 90116

13322 MARSEILLE CEDEX 16

RCS Marseille 508 986 157

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 219 541	1 199 876
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	156 200	179 710
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	831 994	707 082
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 170	2 170
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	31	219	
	Total des produits d'exploitation	2 209 935	2 089 057
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	362 044	366 088
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	104 172	90 314
	Salaires et traitements	1 151 692	1 009 756
	Charges sociales	514 842	451 568
	Dotation aux amortissements et dépréciations	30 136	29 633
	Dotation aux provisions	36 591	37 852
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	4 004	106	
	Total des charges d'exploitation	2 203 482	1 985 317
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 453	103 740

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 453	103 740
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 791	880
	Total des produits financiers	3 791	880
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		3 791	880
RESULTAT COURANT avant impôts		10 244	104 620
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 094	
	Total des charges exceptionnelles	1 094	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 094)	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		3 649	13 086
TOTAL DES PRODUITS		2 213 726	2 089 937
TOTAL DES CHARGES		2 208 225	1 998 403
EXCEDENT ou DEFICIT		5 501	91 534
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

ACA EXCO
SARL au capital de 370 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
FCS Marseille 508 966 157

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 1 861 864 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 5 501 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale
- 2.10 Evénements particuliers

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 508 966 157

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

1. REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable du fait qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères relatifs à sa taille (total bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Néant

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux sur une partie de ses activités et est soumise à la TVA et impôt sur les sociétés sur une autre, elle dépose une déclaration fiscale au service des impôts, sur cette partie d'activité.

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €

30, chemin de Saint Henri - CS 90116

13322 MARSEILLE CEDEX 16

RCS Marseille 508 966 157

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a ou n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).
Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels et immobilisation incorporelles	L	1 – 10ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériels de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 506 906 157

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.2 Créances

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Créances Usagers et Comptes rattachés » : 474 311 € (Participations à recevoir)

Le poste « Autres Créances » : 186 009 € (Subventions et autres produits à recevoir).

2.3 Dettes

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs », d'un montant de 26 233 €, qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2023 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales », d'un montant de 254 935 € comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2023, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachée.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les dépréciations de l'actif

Néant

Les provisions inscrites au passif (provisions pour risques et pour charges)

Provision pour indemnités départs retraite : 213 550 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Taux d'actualisation : 0.98 %

Âge de départ en retraite : tranche 60-67 ans

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

2.5 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Les fonds dédiés constitués au 31/12/2023 sont à néant.

2.6 Traitement des conventions de financement

Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

2.7 Contributions volontaires

Néant

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite

Voir paragraphe 2.4 sur les provisions pour risques et charges.

Engagements reçus

Néant

ACA EXCO
SARL au capital de 370 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 508 966 157

Annexe complémentaire

Etat exprimé en euros

Effectif de l'AUDAT VAR

Effectif moyen en 2023 : 25.41 salariés (Equivalent Temps Plein)

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

Rémunérations : 207 623 €

Avantages en nature : 2 170 €

2.9 Informations sur la masse salariale

	BRUT	CHARGES FISCALES ET SOCIALES	CDD	CDI	ETP	Dont embauche durant l'année	Dont sorties durant l'année
	1 100 374 €	666 108 €		23	25.41	3	6
Cadres	1 014 269 €	613 984 €		22	23.66		3
Employés	86 105 €	52 123 €		1	1.75	3	3

2.10 Evénements particuliers

None

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES						
		Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	52 482				52 482
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 482				52 482

CORPORELLES						
		Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	96 509				96 509
	Matériel de transport	9 010				9 010
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	280 087		15 934		296 021
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	385 606		15 934		401 540

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES						
		Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	10 059				10 059
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 059				10 059

TOTAL	448 147		15 934			464 080
--------------	----------------	--	---------------	--	--	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	50 774	1 708		52 482
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 774	1 708		52 482
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	51 734	6 919		58 653
	Matériel de transport	9 010			9 010
	Matériel de bureau, mobilier	243 073	21 509		264 582
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	303 817	28 428		332 245	
TOTAL		354 591	30 136		384 727

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	176 959	36 591		213 550
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		176 959	36 591		213 550
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ legs ou donations				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation				
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients, usagers					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		176 959	36 591		213 550
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation		36 591		
	{ - financières				
	{ - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 059		10 059
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	474 311	474 311	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	322	322	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	88	88	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	185 500	185 500	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	100	100		
Charges constatées d'avance	25 800	25 800		
TOTAL DES CREANCES		696 178	686 120	10 059
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 233	26 233		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	85 080	85 080		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 867	133 867		
	Impôts sur les bénéfices	3 649	3 649		
	Taxes sur la valeur ajoutée	24 530	24 530		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 809	7 809		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	532	532			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		281 700	281 700		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ACA EXCO
SARL au capital de 370 000 €
30, chemin de Saint Henri - CS 90116
13322 MARSEILLE CEDEX 16
RCS Marseille 508 966 157

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	830 280	91 534			921 813
Autres réserves					
Report à nouveau	402 471				402 471
Excédent ou déficit de l'exercice	91 534	(91 534)	5 501		5 501
Situation nette	1 324 284		5 501		1 329 785
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 324 284		5 501		1 329 785

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Néant							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			25 800
charges constatées d'avance		25 800	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			25 800

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €

30. chemin de Saint Henri - CS 90116

13322 MARSEILLE CEDEX 16

RCS Marseille 508 966 157

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ACA EXCO

SARL au capital de 370 000 €

30, chemin de Saint Henri - CS 90116

13322 MARSEILLE CEDEX 16

RCS Marseille 508 966 157

ACA Exco
30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

Association AUDAT.VAR

**Parc Technopôle Var matin
293 Route de la Seyne-Sur-Mer
83190 OLLIOULES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

SIEGE SOCIAL

30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)
www.exco.fr

Centre d'Affaires Alta Rocca
1120 Route de Gémenos
Bât. E - 1^{er} étage
13400 AUBAGNE
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

4 avenue Saint Ruf
CS 80122
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

ACA Exco
30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

A l'Assemblée Générale de l'Association AUDAT.VAR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

TABLEAU A

SIEGE SOCIAL

30 chemin de Saint-Henri
CS 90116
13322 MARSEILLE Cedex 16
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)
www.exco.fr

Centre d'Affaires Alta Rocca
1120 Route de Gémenos
Bât. E - 1er étage
13400 AUBAGNE
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

4 avenue Saint Ruf
CS 80122
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 0800 979 977 (appel non surtaxé)

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant - **Tableau A**

Personnes concernées	Cocontractant	Date de la convention	Nature	Objet	Date expiration	Charges Produits exercice
M. Vincent MORISSE, Président de La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez et administrateur de AUDAT VAR, Mr. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez	03/03/2023	Avenant n°3 année 2023 de la convention de cadre pluriannuelle 2021-2023	Conformément aux axes de travail définis dans la convention de cadre pluriannuelle, l'intérêt de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez porte plus particulièrement sur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement SCOT / MOS ; - Accompagnement et suivi des politiques publiques de l'habitat ; - Participation à l'animation du projet alimentaire de territoire et mise en réseau ; - Production de connaissances : inventaire des ZAE 	31/12/2023	78 000 €
M. Rolland BALBIS, Président de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, membre siégeant au Conseil d'administration de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon	03/04/2023	Convention cadre pluriannuelle 2022-2024 Avenant n°1 année 2023	Conformément aux axes de travail définis dans la convention cadre pluriannuelle, l'intérêt de la Communauté de communes LGV porte plus particulièrement en 2023 sur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration du SCOT ; - Contribuer à la mise en œuvre des SCoT ; - Appui aux petites villes de demain ; - Appui au montage d'un dispositif d'évaluation du CRTE . 	31/12/2024	85 000 €
M. Vincent MORISSE, Maire de la commune de Sainte-Maxime et administrateur de AUDAT VAR, Mr. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	La commune de Sainte-Maxime	03/04/2023	Convention annuelle de subvention 2023	La convention a pour objet de définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels la Commune de Sainte-Maxime décide de verser à l'AUDAT VAR, une subvention annuelle pour la réalisation du programme de travail partenarial, en complément de sa cotisation statutaire qu'elle s'engage à acquitter annuellement. La commune de Sainte-Maxime souhaite soutenir plus particulièrement le développement des axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Contribution aux plans locaux d'urbanismes ; - Accompagnement dans la définition de stratégies et de projets de centre ville en lien avec le dispositif ERT 	31/12/2023	10 000 €

Suite **Tableau A**

Personnes concernées	Cocontractant	Date de la convention	Nature	Objet	Date expiration	Charges Produits exercice
M. Hubert FALCO ancien Président de la Métropole du VAR, Mr. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	La Métropole du VAR	Non disponible	Convention cadre pluriannuelle 2022-2024 Avenant n°1 année 2023	Conformément aux axes de travail définis dans la convention cadre pluriannuelle, l'intérêt de la Métropole TPM porte plus particulièrement en 2023 sur les missions suivantes : - Appui à la préfiguration d'un PLUi ; - Appui à l'élaboration du PLH métropolitain ; - Accompagnement à la mise en œuvre des objectifs CIA / CIL ; - Expérimentation de méthodes pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la désimperméabilisation des cours d'écoles ; - Accompagnement dans les stratégies d'actions en faveur de la biodiversité, des ressources et du paysage ; - Accompagnement et suivi du PDU et des actions en faveur de la mobilité ; - Accompagnement à l'exploitation et la valorisation de l'EMC2 ; - Accompagnement contrat de ville métropolitain ; - Appui aux réflexions menées sur des sites à enjeux et des territoires stratégiques (La Seyne-sur-mer, La Crau, grandes polarités métropolitaines...) ; - Réflexions en faveur du rayonnement métropolitain au plan régional et national ; - Production de portraits / études filières économiques stratégiques ; - Production de connaissance à l'échelle métropolitaine : inventaire des ZAE, démographie médicale, portrait économique, portrait des étudiants, logement des jeunes, mobilités, stationnements, chiffres clés etc. ;	31/12/2024	185 366 €
M. François de CANSON, Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, membre siégeant au Conseil d'administration de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	20/06/2022	Convention annuelle de subvention 2023	La communauté de communes MPM souhaite soutenir plus particulièrement le développement des axes de travail et objectifs suivants : - Accompagnement et suivi des politiques locales de l'habitat (PLH, CIA, CIL) ; - Appui à l'animation, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial et mise en réseau ; - Accompagnement démarche PCAET et mise en réseau ; - Production de connaissances : inventaire des ZAE.	31/12/2023	15 000 €
M. Richard STRAMBIO, Président de l'Agglomération Dracénie Provence Verdon, administrateur de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	Agglomération Dracénie Provence Verdon	03/03/2023	Avenant n°2 année 2023 de la convention de cadre pluriannuelle 2021-2023	Conformément aux axes de travail définis dans la convention cadre pluriannuelle, l'intérêt de DPVA porte plus particulièrement en 2022 sur les missions suivantes : - Accompagnement SCOT ; - Accompagnement dans les démarches de labellisation en faveur de la sobriété foncière ; - Appui à l'animation, la mise en œuvre du projet alimentaire territorial et mise en réseau ; - Appui aux petites villes de demain ; - Appui au montage d'un dispositif d'évaluation du CRTE	31/12/2023	50 000 €

<p>M. Yannick SIMON, Président de la Communauté de communes Cœur du Var, membre siégeant au Conseil d'administration de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.</p>	<p>La Communauté de communes Cœur du Var</p>	<p>03/04/2023</p>	<p>Convention annuelle de subvention 2023</p>	<p>La Communauté de communes Cœur du Var souhaite soutenir plus particulièrement le développement des axes de travail et objectifs du programme partenarial de travail 2022 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement SCOT - Appui aux petites villes de demain - Appui à l'élaboration et l'animation du projet alimentaire de territoire et de mise en réseau - Appui à la formalisation de schémas actions en faveur du cyclable ou des modes alternatifs à l'usage de la voiture - Inventaire des ZAE 	<p>31/12/2023</p>	<p>35 000 €</p>
<p>M. André GARRON, Président de La Communauté de communes Vallée du Gapeau, administrateur de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.</p>	<p>La Communauté de communes Vallée du Gapeau</p>	<p>03/04/2023</p>	<p>Convention annuelle de subvention 2023</p>	<p>La CCVG souhaite soutenir plus particulièrement le développement des axes de travail et objectifs du programme partenarial suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et suivi des politiques locales de l'habitat (PLH, CIA, CIL) ; - Appui à la formalisation de schémas, actions en faveur du cyclable ou des modes alternatifs à l'usage de la voiture ; - Accompagnement démarche PCAET. - Inventaire des ZAE 	<p>31/12/2023</p>	<p>44 000 €</p>
<p>M. Didier MAMIS, représentant de la préfecture du VAR représentant l'Etat, membre au Conseil d'administration de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.</p>	<p>L'Etat</p>	<p>25/08/2023</p>	<p>Animation du réseau des PAT Varois</p>	<p>Animation du réseau des PAT varois</p>	<p>15/05/2023</p>	<p>12 000 €</p>
<p>M. Jean Louis MASSON, président du département du VAR, membre du conseil d'administration de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.</p>	<p>Département du VAR</p>	<p>13/12/2022</p>	<p>Avenant n°3 année 2023 de la convention de cadre pluriannuelle 2021-2023</p>	<p>Conformément aux axes de travail définis dans la convention cadre pluriannuelle, l'intérêt du Département du VAR porte plus particulièrement sur les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission 1 : Planifier le territoire ; - Mission 2 : faciliter l'action publique ; - Mission 3 : dessiner la ville ; - Mission 4 : positionner et relier les territoires du VAR ; - Mission 5 : observer, prévoir, évaluer ; - Mission 6 : sensibiliser, valoriser, diffuser. 	<p>31/12/2023</p>	<p>110 000 €</p>
<p>M. Evence RICHARD, préfet du VAR représentant l'Etat, membre au Conseil d'administration de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR</p>	<p>L'Etat</p>	<p>29/07/2022</p>	<p>Convention cadre pluriannuelle 2022-2024</p>	<p>Dans le cadre de la convention, les attentes de l'Etat en matière d'apport de l'AUDAT VAR concerneront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des objectifs de plus grande sobriété foncière et du ZAN ; - La consommation foncière, l'artificialisation et désimperméabilisation des sols ; - La maîtrise de la gestion de l'eau via la planification. 	<p>31/12/2024</p>	<p>130 885</p>

M. Xavier LEROUX, président de l'Université de Toulon, administrateur de AUDAT VAR. M. Thierry ALBERTINI, Président et administrateur de AUDAT VAR.	Université de Toulon	03/04/2023	Convention annuelle de subvention 2023	L'université de Toulon souhaite soutenir plus particulièrement le développement des axes de travail et objectifs suivant : <ul style="list-style-type: none">- Travaux de recherche sur le poids des activités économiques du littoral et de la mer sur la façade méditerranéenne française- Participation à la réflexion sur l'offre de formation et la vie étudiante- Valorisation des problématiques universitaires dans la fabrication des politiques locales de l'habitat- Suivi et participation aux réflexions Eco campus	31/12/2023	7 500 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	------------	----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	---------

Marseille, le 14 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Auditeurs et Commissaires Associés - EXCO

Séverine SCHIATTI



Panayotis LIOLIOS

